

Règlement du Concours de Nouvelles d'Ozoir-La-Ferrière

Edition 2025

Article 1 :

La municipalité d'Ozoir la Ferrière (Seine et Marne) organise un Concours de Nouvelles ouvert à partir du 1^{er} février 2025 à tout auteur de langue française, âgé de 18 ans minimum.

Article 2 :

Le sujet est libre dans tous les genres. Les Nouvelles présentées (une seule par candidat) ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, auto édition...) ni primés à un autre concours.

Article 3 :

Le Concours est doté de 3 prix. 1^{er} prix : 300€ - 2^{ème} prix : 200 – 3^{ème} prix : 100€

Le jury se réserve le droit d'attribuer éventuellement une quatrième récompense « Coup de cœur » (Sous forme d'un lot de livres) à une Nouvelle ayant obtenu l'appui particulier de l'un des juges sans convaincre les autres.

Chaque lauréat recevra 30 exemplaires du recueil publié pour l'occasion.

Article 4 :

Les participants pourront prendre connaissance des textes primés qui seront publiés sur le site internet de la ville d'Ozoir-la-Ferrière (courant décembre) mais ne seront pas avisés personnellement du résultat des délibérations.

Article 5 :

Les textes primés seront publiés dans un recueil collectif diffusé par la municipalité d'Ozoir-la-Ferrière. Les lauréats s'engagent par le seul fait de leur participation à ne pas demander de droits d'auteur pour cette publication.

Article 6 :

La participation au Concours de Nouvelles s'élève à 5 euros (chèque libellé à l'ordre suivant : *Manifestations Culturelles Ferme Pereire*)

Article 7 :

Les textes ne dépassent pas 9000 signes (caractère et espaces compris) soit l'équivalent de 6 pages de 25 lignes de 60 signes (environ 1500 signes par page).

Les pages seront numérotées et agrafées, le titre de l'œuvre figurant sur la première.

Article 8 :

Afin d'assurer l'anonymat des textes, les nouvelles ne devront porter ni signature, ni signe distinctif. Joindre à l'envoi une enveloppe cachetée, contenant le nom et le prénom du candidat, sa date de naissance, le titre de son œuvre ainsi que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse mail.

Article 9 :

Les textes doivent être envoyés en 2 exemplaires :

Une en version papier avec le chèque de 5 euros de participation à l'adresse suivante :

Hotél de ville d'Ozoir-la-Ferrière

Service Culture (Concours de Nouvelles)

45, avenue du Général de Gaulle

77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Et la deuxième en version numérique sous format Word à l'adresse suivante :

culture@mairie-ozoir-la-ferriere.fr

Le service Culture reste à votre écoute au 01.64.43.55.15

Article 10 :

La date limite d'envoi est fixée au 31 mai 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Article 11 :

Les manuscrits non-primés seront détruits à l'issue du Concours

Article 12 :

La remise de prix aura lieu en automne, lors d'un café littéraire organisé par la municipalité. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée.

Article 13 :

Les lauréats de l'année précédente ainsi que les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à participer au Concours.

Article 14 :

Les décisions du jury seront sans appel. La participation à ce Concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 15 :

Le jury se réserve le droit d'annuler le Concours si le nombre de Nouvelles ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants.